REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1385

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010

Délibération n° 2010-1385

commission principale :	développement économique
objet :	**Attribution d'une subvention à l'association Cluster Edit pour son programme d'actions 2010**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte et enjeux

Le marché français de l'édition de logiciels représente un chiffre d'affaires global de 5,7 milliards d'euros et 51 184 emplois (fin 2008). Avec 9000 emplois pour 500 entreprises et 850 millions d'euros de chiffre d'affaires, la région Rhône Alpes représente 11 % du chiffre d'affaires et 9 % des effectifs français.

Le secteur de l'édition de logiciel en Rhône-Alpes est essentiellement composé de PME (petites et moyennes entreprises) : 78 % des entreprises ont moins de 10 salariés, 6 % des entreprises comptent plus de 50 collaborateurs et réalisent à elles-seules 69 % du chiffre d'affaires (et 70 % des effectifs).

Quelques entreprises leaders en Rhône-Alpes, en particulier : Cegid à Lyon (3ème du Truffle 100, classement des 100 premières entreprises du territoire national), Esker à Lyon (80 % du chiffre d'affaires aux USA) et Arkoon à Lyon.

L'ensemble de ces entreprises sont réunies au sein du Cluster Edit qui, depuis 2007, a pour objectif de fédérer et de soutenir le développement économique et technologique de cette filière.

Bilan des actions 2009

Durant l'année 2009, le Cluster Edit a proposé au secteur des actions qui ont su trouver leur public : 16 entreprises ont participé à l'action Marché Public Editeurs, 10 entreprises au programme Go export, 5 entreprises au suivi Go Export 2008 et 9 entreprises au programme Séminaire dirigeants en partenariat avec la Chambre de commerce et d'Industrie de Lyon (CCI).

De plus, au cours de différents évènements, le Cluster Edit a su attirer plus de 600 personnes (soirées 333 - Soirée IHM - soirée Comment présenter son offre à son marché ?, matinées Comment travailler avec un laboratoire ?, Comment référencer son site web ? ou encore Comment financer l'Innovation ?)

Programme d'actions 2010

Le plan d'actions 2010 du Cluster Edit a été construit pour répondre à l'évolution de la filière et lui permettre de continuer à être compétitive. Il s'agit notamment d'accompagner l'arrivée des nouveaux modes d'accès au logiciel par le web qui modifient profondément les entreprises et la manière dont elles fonctionnent au niveau technique, commercial, juridique, etc. Une partie des actions consistera à accompagner ce changement dans les entreprises : information, sensibilisation, échange d'expériences, formation, accompagnement.

Les actions du Cluster Edit s'articulent autour de quatre axes thématiques et d'un axe transversal d'animation des acteurs de la filière : performance et accès au marché, ressources humaines (RH) et formation, recherche et développement (R&D) et innovation, International.

- Axe performance et accès au marché :

Le Cluster Edit a été fortement sollicité pour proposer un accompagnement vers les marchés aux éditeurs de logiciels. Sept actions seront déployées dans ce domaine en 2010 : Marché Public Editeurs, Entreprises à fort potentiel, Créer et animer son réseau de distribution, SI PME SAAS, Connectiv'IT Santé, Séminaire dirigeants, Design et logiciels.

- Axe RH et formation :

L'action forte sur cet axe consistera à l'animation de la filière et à la mise en place d'une formation. D'autre part, une évolution forte des modèles économiques, notamment le SAAS, conduit à proposer des solutions pour mettre à niveaux les équipes dans les entreprises. Le Cluster Edit proposera ainsi à la filière des solutions aussi bien au niveau de la formation initiale que de la formation continue au cours de l'année 2010.

Mise en œuvre de la formation continue SAAS (Software as a service), travail avec les écoles et les entreprises pour proposer lors de la rentrée 2011 une formation initiale.

- Axe R&D et innovation :

Du côté de l'innovation et la R&D, le territoire rhônalpin est très bien doté en universités, laboratoires et écoles d'ingénieurs. Ce terreau fournit des solutions techniques innovantes capables d'apporter un véritable avantage concurrentiel aux entreprises présentes sur le territoire. L'action du Cluster Edit visera des actions de transfert de technologies des laboratoires à destination des entreprises soit par de la formation-action, soit par des ateliers techniques.

- Axe international :

L'accompagnement des entreprises par le Cluster Edit vers des échanges internationaux sera orienté cette année sur des actions beaucoup plus Business. D'autre part, le Cluster Edit souhaite faciliter l'exportation des logiciels rhônalpins.

Mise en œuvre du programme GO Export 2010, du suivi du programme Go Export 2009, de voyages d'affaires au Japon, en Italie, au Maroc et au Canada (en lien avec Imaginove), des échanges avec la Suisse et avec l'Etat de l'Oregon et un voyage exploratoire à l'Exposition universelle Shangaï 2010.

Animation de la filière :

Depuis presque deux ans et demi d'existence, le Cluster Edit a réussi son lancement et entre dans une deuxième phase de son développement. Cette phase peut se révéler critique pour toute structure qui serait mal préparée. C'est pourquoi, il semble indispensable durant l'année 2010 de préparer le futur en menant une réflexion stratégique sur la filière et le Cluster.

Financement 2010

Il est proposé un financement de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 74 071 € pour accompagner l'association Cluster Edit en 2010. Le financement s'élevait à 61 690 € en 2009. Cette augmentation porte particulièrement sur des actions liées à l'évolution du secteur de l'édition de logiciel et des modèles économiques.

Projet	Charges en €	Recettes en €				
		Privées	Communauté urbaine de Lyon	Région Rhône-Alpes	DREAL	SEM
Axe Performance	311 832	79 562	51 266	113 205	33 323	34 475
Axe Ressources Humaines	18 972	3 795	0	15 177	0	0

Axe recherche et Développement	47 758	9 552	0	28 475	9 732	0
Axe International	12 365	2 473	0	9 892	0	0
Animation filière	114 123	27 425	22 805	45 493	18 400	0
Total	**505 050**	**122 807**	**74 071**	**212 242**	**61 455**	**34 475**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 74 071 € au profit de l'association Cluster Edit pour le programme d'actions 2010.

b) - la convention à intervenir entre la communauté urbaine de Lyon et l'association Cluster Edit, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1577 - selon la répartition suivante :

75 % versés en 2010 soit 55 553 € et 25 % versés en 2011 soit 18 518 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.